



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

7 mai 1997

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999*

Titre I

Politique, direction et coordination d'ensemble

Chapitre 1er Politique, direction et coordination d'ensemble

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	1
A. Organes directeurs	4
1. Assemblée générale	6
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	7
3. Comité des contributions	10
4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)	11
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse)	14
6. Comité du programme et de la coordination	16
B. Direction exécutive et administration	17
1. Le Secrétaire général	19
2. Cabinet du Secrétaire général	21
3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	24
4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	27

* Le présent document contient le chapitre premier du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session (A/52/6/Rev.1)*.

Chapitre 1er

Politique, direction et coordination d'ensemble

Vue d'ensemble

- 1.1 Des ressources sont demandées dans la partie A du chapitre premier pour couvrir les frais de voyage d'un maximum de cinq représentants de chaque État Membre classé dans la catégorie des pays les moins avancés à l'occasion des sessions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires dont le mandat a trait à des questions qui présentent un intérêt général pour les activités de l'Organisation dans son ensemble, comme c'est le cas du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat), du Comité du programme et de la coordination, du Comité des contributions, du Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat) et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse).
- 1.2 Dans la partie B du chapitre premier, des ressources sont également demandées pour la direction exécutive et l'administration d'ensemble de l'Organisation, y compris le Secrétaire général et son cabinet et les bureaux des Directeurs généraux de l'Office des Nations Unies à Genève et de l'Office des Nations Unies à Vienne. Les activités à financer au titre de la partie B ne sont pas encore programmées.

Tableau 1.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Rubrique	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs	10 773,4	12 879,2	660,3	5,1	13 539,5	799,2	14 338,7
B. Direction exécutive et administration	22 405,6	23 011,0	340,8	1,4	23 351,8	932,3	24 284,1
Total	33 179,0	35 890,2*	1 001,1	2,7	36 891,3	1 731,5	38 622,8

* Compte tenu d'un transfert de ressources d'un montant de 3 459 000 dollars au titre du service de l'Assemblée générale aux chapitres suivants : 2. Affaires politiques (743 300 dollars); 26. Information (1 933 100 dollars); 27C. Bureau de la gestion des ressources humaines (30 500 dollars); et 27D. Services d'appui (New York) (702 100 dollars).

Tableau 1.1 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds		1998-1999 Montant estimatif
	1 997,8	2 080,9	a)	Services d'appui à :	2 757,3
	—	—	i)	Des organismes des Nations Unies	—
	306,5	306,5	ii)	Des activités extrabudgétaires	—
	3 721,8	3 307,3		Activités de fond financées par des fonds extrabudgétaires	—
				Ressources provenant du rembourse- ment des dépenses de coopéra- tion technique	259,1
				Opérations de maintien de la paix	2 881,7
	225,5	225,5	b)	Activités de fond :	225,5
				Remboursement par des fonds d'affecta- tion spéciale du coût de la vérification externe des comptes	225,5
	198,9	268,4		Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les biens personnels et les biens immobiliers légués à l'Organisa- tion des Nations Unies	199,6
	3 062,7	3 447,5	c)	Projets opérationnels	3 807,3
Total	9 513,2	9 636,1			10 130,5
Total 1) et 2)	42 692,2	45 526,3			48 753,3

Tableau 1.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	19 575,3	21 565,7	(368,3)	(1,7)	21 197,4	837,1	22 034,5
Autres dépenses de personnel	1 343,9	746,1	244,7	32,7	990,8	53,4	1 044,2
Émoluments de non- fonctionnaires	353,3	318,0	—	—	318,0	—	318,0
Consultants et experts	191,8	139,9	41,1	29,3	181,0	10,7	191,7
Voyages	5 181,6	6 120,3	551,9	9,0	6 672,2	389,8	7 062,0
Services contractuels	3 228,6	3 103,6	6,6	0,2	3 110,2	186,4	3 296,6
Frais généraux de fonctionnement	639,0	598,3	184,0	30,7	782,3	43,6	825,9
Dépenses de représentation	151,5	264,0	3,3	1,2	267,3	13,8	281,1
Fournitures et accessoires	47,4	72,0	15,7	21,8	87,7	2,8	90,5
Mobilier et matériel	357,8	42,7	137,8	322,7	180,5	8,0	188,5
Subventions et contributions	2 108,8	2 919,6	184,3	6,3	3 103,9	185,9	3 289,8
Total	33 179,0	35 890,2	1 001,1	2,7	36 891,3	1 731,5	38 622,8

Tableau 1.2 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	1 528,5	1 361,6	Postes	1 390,6
	636,0	23,0	Autres dépenses de personnel	—
	—	95,4	Voyages	—
	5 596,2	6 283,8	Services contractuels	6 226,8
	—	49,0	Frais généraux de fonctionnement	1,4
	—	0,8	Fournitures et accessoires	—
	—	—	Mobilier et matériel	2,0
	1 752,5	1 822,5	Dépenses diverses	2 509,7
Total	9 513,2	9 636,1		10 130,5
Total 1) et 2)	42 692,2	45 526,3		48 753,3

Tableau 1.3

Postes nécessaires

Programme : Politique, direction et coordination d'ensemble

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	2	2	—	—	1	—	3	2
SSG	2	1	—	—	—	—	2	1
D-2	3	6	—	—	1	1	4	7
D-1	8	7	—	—	—	—	8	7
P-5	14	10	—	—	2	2	16	12
P-4/3	16	17	—	—	1	1	17	18
P-2/1	4	4	—	—	—	—	4	4
Total	49	47	—	—	5	4	54	51
Agents des services généraux								
1re classe	10	9	—	—	—	—	10	9
Autres classes	62	61	—	—	3	4	65	65
Total	72	70	—	—	3	4	75	74
Autres catégories								
Service de sécurité	1	—	—	—	—	—	1	—
Total	1	—	—	—	—	—	1	—
Total général	122	117	—	—	8	8	130	125

A. Organes directeurs

- 1.3 La présente section traite des dépenses afférentes à l'Assemblée générale, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au Comité des contributions, au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et au Comité du programme et de la coordination. Le montant total des ressources demandées s'élève à 13 539 500 dollars, dont 1 302 600 dollars au titre des frais de voyage des représentants à l'occasion des sessions de l'Assemblée générale; 3 987 100 dollars au titre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de son secrétariat; 346 770 dollars au titre des contributions; 3 864 000 dollars au titre du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et de son secrétariat; 3 246 200 dollars au titre de la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; et 792 900 dollars au titre du Comité du programme et de la coordination.

Tableau 1.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs							
1. Assemblée générale	946,4	1 302,6	—	—	1 302,6	78,1	1 380,7
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	2 914,2	3 562,4	424,7	11,9	3 987,1	225,2	4 212,3
3. Comité des contributions	260,2	346,7	—	—	346,7	20,8	367,5
4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)	3 648,7	3 841,4	22,6	0,5	3 864,0	233,1	4 097,1
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	2 345,9	3 033,2	213,0	7,0	3 246,2	194,4	3 440,6
6. Comité du programme et de la coordination	658,0	792,9	—	—	792,9	47,6	840,5
Total	10 773,4	12 879,2	660,3	5,1	13 539,5	799,2	14 338,7

Tableau 1.4 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	1 997,8	2 080,9	a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	2 757,3
	306,5	306,5	ii) Des activités extrabudgétaires	
	2 460,0	2 688,1	Ressources provenant du	
			remboursement des dépenses de	259,1
			coopération technique	
			Opérations de maintien de la paix	2 397,8
			b) Activités de fond	
	225,5	225,5	Remboursement par des fonds	
			d'affectation spéciale du coût de	
			la vérification externe des comptes	225,5
	3 062,7	3 447,5	c) Projets opérationnels	3 807,3
Total	8 052,5	8 748,5		9 447,0
Total 1) et 2)	18 825,9	21 627,7		23 785,7

Tableau 1.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 937,2	2 236,1	(42,6)	(1,9)	2 193,5	138,2	2 331,7
Autres dépenses de personnel	16,6	23,9	16,1	67,3	40,0	2,3	42,3
Émoluments de non- fonctionnaires	—	318,0	—	—	318,0	—	318,0
Voyages	3 338,2	4 242,9	486,7	11,4	4 729,6	283,8	5 013,4
Services contractuels	3 199,1	3 069,3	6,6	0,2	3 075,9	184,3	3 260,2
Frais généraux de fonctionnement	126,2	57,0	(2,2)	(3,8)	54,8	3,1	57,9
Fournitures et accessoires	1,8	3,1	—	—	3,1	0,1	3,2
Mobilier et matériel	45,5	9,3	11,4	122,5	20,7	1,5	22,2
Subventions et contributions	2 108,8	2 919,6	184,3	6,3	3 103,9	185,9	3 289,8
Total	10 773,4	12 879,2	660,3	5,1	13 539,5	799,2	14 338,7

Tableau 1.5 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995	1996-1997		1998-1999
	Dépenses	Montant estimatif	Objet de dépense	Montant estimatif
	703,8	742,4	Postes	707,1
	5 596,2	6 133,8	Services contractuels	6 226,8
	—	49,0	Frais généraux de fonctionnement	1,4
	—	0,8	Fournitures et accessoires	—
	—	—	Mobilier et matériel	2,0
	1 752,5	1 822,5	Dépenses diverses	2 509,7
Total	8 052,5	8 748,5		9 447,0
Total 1) et 2)	18 825,9	21 627,7		23 785,7

Tableau 1.6

Postes nécessaires

Unité administrative : Organes directeurs

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	1	—	—	—	—	—	1
P-5	3	2	—	—	1	1	4	3
P-4/3	1	1	—	—	1	1	2	2
Total	5	5	—	—	2	2	7	7
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	7	7	—	—	2	2	9	9
Total	8	8	—	—	2	2	10	10
Total général	13	13	—	—	4	4	17	17

1. Assemblée générale

- 1.4 Les ressources prévues à cette rubrique doivent permettre de couvrir les frais de voyage d'un maximum de cinq représentants de chacun des États Membres classés dans la catégorie des pays les moins avancés à l'occasion des cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions de l'Assemblée générale.
- 1.5 Pour l'exercice biennal 1998-1999, les ressources prévues pour couvrir certaines dépenses liées au service des sessions de l'Assemblée générale, qui étaient précédemment inscrites au présent chapitre, figurent maintenant aux chapitres correspondant aux bureaux responsables des activités en question, à savoir : a) les dépenses au titre du personnel temporaire et des heures supplémentaires pendant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale au titre du Cabinet du Secrétaire général, du Bureau du service des conférences et

services d'appui, du Bureau de la gestion des ressources humaines, du Département de l'information et du Département des affaires politiques; b) les travaux contractuels d'impression des suppléments dans les six langues officielles, des comptes rendus de séance, des annexes et résolutions, de la documentation de présession et de session de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, et les comptes rendus de séance provisoires; et c) les réceptions officielles données par le Président de l'Assemblée générale au cours des sessions.

Tableau 1.7

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	946,4	1 302,6	—	—	1 302,6	78,1	1 380,7
Total	946,4	1 302,6	—	—	1 302,6	78,1	1 380,7

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

- 1.6 Conformément aux résolutions 1798 (XVII) et 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1962 et du 19 décembre 1986 respectivement, les 48 États Membres classés dans la catégorie des pays les moins avancés ont droit chacun au paiement par l'Organisation des frais de voyage d'un maximum de cinq représentants à l'occasion de la session ordinaire de l'Assemblée — mais non au versement d'indemnités de subsistance — ainsi que d'un représentant ou d'un représentant suppléant à l'occasion des sessions extraordinaires et des sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée. Les frais de voyage à l'occasion des cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions de l'Assemblée d'un maximum de cinq représentants pour chacun de ces 48 États sont estimés à 1 302 600 dollars.

2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)

- 1.7 Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, est composé de 16 membres nommés à titre personnel par l'Assemblée. Ses fonctions et responsabilités ainsi que sa composition sont régies par les dispositions de la résolution 14 (I) de l'Assemblée, en date du 13 février 1946, et par les articles 155, 156 et 157 du règlement intérieur de l'Assemblée. Les ressources budgétaires prévues à cette rubrique sont destinées à financer le paiement des frais de voyage et d'une indemnité de subsistance au Président et aux membres du Comité lorsqu'ils assistent aux sessions de ce dernier, conformément aux dispositions des résolutions de l'Assemblée 1798 (XVII) du 11 décembre 1962, 32/198 du 21 décembre 1977, 41/176 du 5 décembre 1986, 42/414 et 42/225 (sect. VI) du 21 décembre 1987, ainsi que 47/219 (sect. XV) du 23 décembre 1992. Les conditions d'emploi et la rémunération du Président du Comité consultatif ont été déterminées conformément aux résolutions 35/221, 40/256 et 45/249 de l'Assemblée, en date, respectivement, du 17 décembre 1980, du 18 décembre 1985 et du 21 décembre 1990, et les cotisations correspondantes versées par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies l'ont été conformément à la résolution 37/131 de l'Assemblée en date du 17 décembre 1982. Les ressources demandées doivent aussi permettre de financer les traitements dus au personnel du secrétariat du Comité consultatif et les dépenses communes

de personnel y afférentes, ainsi que d'autres dépenses d'appui, dont les frais de voyage et les indemnités de subsistance du personnel affecté au service des réunions hors Siège du Comité.

Tableau 1.8

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 234,5	1 541,6	(48,4)	(3,1)	1 493,2	94,6	1 587,8
Autres dépenses de personnel	9,7	8,1	6,2	76,5	14,3	0,8	15,1
Émoluments de non- fonctionnaires	—	318,0	—	—	318,0	—	318,0
Voyages	1 387,8	1 676,6	451,4	26,9	2 128,0	127,8	2 255,8
Services contractuels	257,5	—	—	—	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	0,1	10,8	3,3	30,5	14,1	0,8	14,9
Fournitures et accessoires	1,8	3,1	—	—	3,1	0,1	3,2
Mobilier et matériel	22,8	4,2	12,2	290,4	16,4	1,1	17,5
Total	2 914,2	3 562,4	424,7	11,9	3 987,1	225,2	4 212,3

 2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999
				Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
	122,3	155,7	i) Des organismes des Nations Unies	142,7
	458,5	533,8	ii) Des activités extrabudgétaires Opérations de maintien de la paix	462,9
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	580,8	689,5		605,6
Total 1) et 2)	3 495,0	4 251,9		4 817,9

Tableau 1.9

Postes nécessaires

Unité administrative : Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	—	—	—	—	—	—	—
P-5	2	2	—	—	1	1	3	3
P-4/3	1	1	—	—	1	1	2	2
Total	4	4	—	—	2	2	6	6
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	3	3	—	—	1	1	4	4
Total	4	4	—	—	1	1	5	5
Total général	8	8	—	—	3^a	3^a	11	11

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 1.8 Les ressources demandées doivent permettre de financer les postes inscrits au tableau 1.9 ci-dessus, ce qui correspond au maintien en 1998-1999 de la structure actuelle des effectifs du secrétariat du Comité, à savoir un poste D-2, deux postes P-5, un poste P-4, un poste d'agent des services généraux (1re classe) et trois postes d'agent des services généraux (autres classes). Outre les postes permanents, il est proposé de conserver le poste extra-budgétaire d'administrateur de la classe P-5 financé à la fois par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et par un remboursement au titre des services d'appui à des structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires, ainsi que deux postes (un poste de la classe P-5 et un poste d'agent des services généraux) imputés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Autres dépenses de personnel

- 1.9 Le montant de 14 300 dollars au titre des autres dépenses de personnel doit permettre de financer les dépenses afférentes au personnel temporaire autre que celui affecté aux réunions (6 200 dollars) et les heures supplémentaires (8 100 dollars). Les ressources demandées au titre du personnel temporaire autre que celui affecté aux réunions doivent permettre de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie et celles demandées au titre des heures supplémentaires d'engager le personnel d'appui nécessaire pendant les périodes de pointe des réunions du Comité.

Voyages

- 1.10 Le montant de 2 128 000 dollars prévu à ce titre se répartit de la façon suivante :
- a) 2 073 900 dollars au titre des frais de voyage des membres. Pour déterminer ce montant, on est parti de l'hypothèse qu'au cours de l'exercice biennal 1998-1999, le Comité tiendrait six sessions d'une durée totale de 70 semaines (33 en 1998 et 37 en 1999), dont 66 semaines au Siège et 4 semaines (3

en 1998 et 1 en 1999) hors Siège. On est également parti de l'hypothèse que 12 membres, qui ne sont pas en poste à New York, ont droit au paiement des frais de voyage et d'une indemnité de subsistance, alors que dans le budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 on avait supposé que neuf membres auraient droit au paiement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance. Les ressources effectivement nécessaires au cours de l'exercice biennal 1998-1999 dépendront toutefois du programme de travail détaillé de 1998-1999, qui, lui, sera fonction des besoins de l'Assemblée générale et des autres organes délibérants. Conformément aux dispositions de la résolution 47/219 A (sect. XV) de l'Assemblée en date du 23 décembre 1992, un montant de 80 300 dollars est également prévu pour le remboursement des frais de voyage par avion auxquels ont droit les conjoints des 12 membres susmentionnés du Comité consultatif lorsque celui-ci s'est réuni pendant au moins six mois au cours de l'année précédente;

- b) 54 100 dollars au titre des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance des fonctionnaires qui assureront le secrétariat du Comité consultatif pendant les sessions qu'il tiendra hors Siège.

Émoluments de non-fonctionnaires

- 1.11 Un montant de 318 000 dollars est prévu au titre des émoluments (274 600 dollars) du Président du Comité consultatif et au titre de sa participation à la Caisse des pensions (43 400 dollars). Ces montants ont été déterminés compte tenu des résolutions pertinentes et en appliquant les procédures connexes.

Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires

- 1.12 Des ressources sont prévues au titre des frais généraux de fonctionnement (14 100 dollars) et des fournitures et accessoires (3 100 dollars). Le premier montant doit permettre de couvrir les frais d'entretien du matériel de bureautique et le second de financer l'achat de fournitures de traitement de l'information.

Mobilier et matériel

- 1.13 Un montant de 16 400 dollars est prévu pour remplacer du matériel de bureautique.

3. Comité des contributions

- 1.14 Le Comité des contributions est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale composé de 18 membres nommés à titre personnel par l'Assemblée. Ses fonctions, sa nature, sa composition et la durée du mandat de ses membres sont régies par les dispositions de la résolution 14 (I) de l'Assemblée, en date du 13 février 1946, et par les articles 158, 159 et 160 du règlement intérieur de l'Assemblée.

Tableau 1.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	260,2	346,7	—	—	346,7	20,8	367,5
Total	260,2	346,7	—	—	346,7	20,8	367,5

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

- 1.15 Les ressources prévues (346 700 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres participant aux sessions du Comité ainsi que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président pour une période de quatre semaines au cours de chacune des sessions de l'Assemblée générale. On prévoit que le Comité se réunira pendant quatre semaines en 1998 et pendant trois semaines en 1999. Les ressources effectivement nécessaires dépendront des modifications qui pourront être apportées à la composition du Comité et à la durée de ses sessions.

4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)

- 1.16 Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, composé des vérificateurs généraux des comptes (ou des fonctionnaires de titre équivalent) de trois États Membres, nommés par l'Assemblée générale, sous réserve des conditions énoncées dans les articles 12.1 à 12.3 du règlement financier de l'ONU, vérifie les comptes de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux de tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux, et présente les rapports de vérification pertinents à l'Assemblée pour examen. Pour l'essentiel, le mandat du Comité est défini dans les articles 12.4 à 12.12 du règlement financier et il est exposé de façon plus détaillée dans une annexe audit règlement. Le Comité des commissaires aux comptes, outre qu'il exprime une opinion sur les états financiers, est tenu de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers internes et, en général, l'administration et la gestion de l'ONU.
- 1.17 La coordination avec les autres activités de vérification des comptes dans le cadre du système des Nations Unies est assurée par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'AIEA, qui a été créé par la résolution 1438 (XIV) de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1959.
- 1.18 Le secrétariat du Comité assure la liaison entre le Comité et le Groupe de vérificateurs externes des comptes et fournit un appui administratif et fonctionnel au Comité, à son Comité des opérations de vérification des comptes et au Groupe. Il prend les dispositions voulues pour organiser chaque année les deux sessions du Comité et la session du Groupe, rédige les documents de travail et les rapports nécessaires pour l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour des sessions, établit les comptes rendus analytiques des séances du Comité, du Groupe et du Comité des opérations de vérification des comptes et assure la liaison entre les organes qu'il dessert et d'autres organes de l'ONU.
- 1.19 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, le Comité des commissaires aux comptes exécutera le programme de travail relatif aux activités autres que les opérations de maintien de la paix imputées au budget ordinaire avec des ressources qui seront sensiblement les mêmes que celles dont il a disposé au cours de l'exercice 1996-1997.
- 1.20 Les dépenses de vérification externe des comptes des opérations de maintien de la paix financées par des quotes-parts et celles d'autres programmes extrabudgétaires sont imputées directement au budget de ces opérations et programmes.

Tableau 1.11

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	662,4	694,5	5,8	0,8	700,3	43,6	743,9
Autres dépenses de personnel	6,9	15,8	9,9	62,6	25,7	1,5	27,2
Voyages	6,1	10,5	6,6	62,8	17,1	1,0	18,1
Services contractuels	2 941,6	3 069,3	6,6	0,2	3 075,9	184,3	3 260,2
Frais généraux de fonctionnement	9,0	46,2	(5,5)	(11,9)	40,7	2,3	43,0
Mobilier et matériel	22,7	5,1	(0,8)	(15,6)	4,3	0,4	4,7
Total	3 648,7	3 841,4	22,6	0,5	3 864,0	233,1	4 097,1

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	123,0	102,7	a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	104,9
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	306,5	306,5	Remboursement de dépenses de	259,1
	2 001,5	2 154,3	coopération technique	
			Opérations de maintien de la paix	1 934,9
			b) Activités de fond	
			Remboursement par des fonds	
	225,5	225,5	d'affectation spéciale du coût de la	225,5
			vérification externe des comptes	
	3 062,7	3 447,5	c) Projets opérationnels	3 807,3
Total	5 719,2	6 236,5		6 331,7
Total 1) et 2)	9 367,9	10 077,9		10 428,8

Tableau 1.12

Postes nécessaires

Unité administrative : Secrétariat du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	—	1	—	—	—	—	—	1
P-5	1	—	—	—	—	—	1	—
Total	1	1	—	—	—	—	1	1
Agents des services généraux								
Autres classes	4	4	—	—	1	1	5	5
Total	4	4	—	—	1	1	5	5
Total général	5	5	—	—	1	1	6	6

Ressources nécessaires (aux taux courants)

- 1.21 Les ressources nécessaires pour l'exercice biennal doivent permettre de couvrir, outre les dépenses du secrétariat du Comité, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des trois membres du Comité, ainsi que les traitements, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des fonctionnaires nationaux qui les aident dans leur tâche. Les dépenses prévues, à l'exclusion de celles du secrétariat du Comité, sont calculées par le Comité sur la base des vérifications qu'il doit faire pendant chacune des années de l'exercice biennal, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et sont imputées en partie sur le budget ordinaire et en partie sur des fonds extrabudgétaires.

Postes

- 1.22 Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir les dépenses afférentes aux traitements et dépenses communes du personnel du secrétariat du Comité, composé d'un fonctionnaire de la classe P-5 et de quatre agents des services généraux (Autres classes). L'augmentation de 5 800 dollars résulte de l'effet combiné de l'application de nouveaux taux standard de vacance de postes et du reclassement d'un poste P-5 à la classe D-1. Conformément aux dispositions de la résolution 50/214 du 23 décembre 1995, dans laquelle l'Assemblée générale a demandé de garder à l'étude la classe du poste de Secrétaire exécutif du Comité des commissaires aux comptes, et des résolutions 48/218 A et B du 23 décembre 1993 relatives au renforcement des organes de contrôle externe, et compte tenu des responsabilités accrues du Secrétaire exécutif et de l'augmentation du volume de travail du Comité, il est proposé de reclasser le poste de Secrétaire exécutif de P-5 à D-1.

Autres dépenses de personnel

- 1.23 Les ressources prévues (25 700 dollars) doivent permettre de couvrir les dépenses afférentes au personnel temporaire autre que celui affecté aux réunions (15 700 dollars) et aux heures supplémentaires (10 000 dollars) pendant les période de pointe.

Voyages

- 1.24 Le montant de 17 100 dollars prévu doit permettre d'assurer le service des réunions des vérificateurs externes et des sessions extraordinaires du Comité des commissaires aux comptes tenues hors Siège.

Services contractuels

- 1.25 Le montant prévu (3 075 900 dollars) doit permettre de couvrir la part imputée au budget ordinaire des traitements, frais de voyage et indemnités de subsistance des collaborateurs des membres du Comité des commissaires aux comptes ainsi que les dépenses liées à leur participation aux côtés des membres du Comité aux réunions ordinaires du Comité et du Groupe des vérificateurs externes des comptes.

Frais généraux de fonctionnement

- 1.26 Le montant prévu (40 700 dollars) doit permettre de couvrir les frais d'entretien du matériel de bureautique qui comprend 11 ordinateurs personnels (15 400 dollars) et les dépenses de communications (25 300 dollars).

Mobilier et matériel

- 1.27 Le montant prévu (4 300 dollars) doit permettre de mettre à niveau les 11 ordinateurs personnels existants (y compris les dépenses, non renouvelables, d'installation) et de remplacer une imprimante de bureau.

5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse)

- 1.28 La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été créée par l'Assemblée générale en 1949 pour assurer au personnel de l'ONU et des autres organisations qui pourraient s'affilier à la Caisse des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et d'autres prestations connexes. La Caisse est administrée, conformément aux statuts et aux règlements que l'Assemblée a adoptés, par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des organisations affiliées à la Caisse, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés. Le Comité mixte a établi un comité permanent habilité à agir en son nom lorsqu'il n'est pas en session. L'Assemblée générale ayant demandé, à sa quarante-sixième session, que ses organes subsidiaires alignent leur programme de travail sur le programme de travail biennal de la Cinquième Commission, on compte que le Comité mixte ne tiendra qu'une session ordinaire pendant l'exercice biennal (c'est-à-dire en 1998) et que son Comité permanent se réunira à New York en 1999. L'Assemblée exerce les pouvoirs de décision au nom de toutes les organisations affiliées.

Tableau 1.13

Prévision de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	40,3	—	—	—	—	—	—
Voyages	79,7	113,6	28,7	25,2	142,3	8,5	150,8
Frais généraux de fonctionnement	117,1	—	—	—	—	—	—
Subventions et contributions	2 108,8	2 919,6	184,3	6,3	3 103,9	185,9	3 289,8
Total	2 345,9	3 033,2	213,0	7,0	3 246,2	194,4	3 440,6

Tableau 1.13 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	1 752,5	1 822,5	a) Services d'appui à :	2 509,7
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	b) Activités de fond	—
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	1 752,5	1 822,5		2 509,7
Total 1) et 2)	4 098,4	4 855,7		5 950,3

Ressources nécessaires (aux taux courants)

- 1.29 Les ressources demandées ci-après tiennent compte des arrangements actuels entre l'Organisation des Nations Unies et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Au moment de la rédaction du présent projet de budget-programme, une étude était en cours sur les services fournis par la Caisse au Comité des pensions du personnel de l'ONU. Les propositions à cet égard seront soumises à l'approbation du Comité permanent de la Caisse à sa réunion de 1997. Les incidences sur le budget ordinaire de la décision qui sera prise par le Comité permanent et de celle qui sera prise par l'Assemblée générale à propos des recommandations de la Caisse feront l'objet d'un état des incidences sur le budget-programme qui sera présenté à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le rapport de la Caisse.

Voyages

- 1.30 Les ressources prévues (142 300 dollars) ont été calculées en partant de l'hypothèse que le Comité mixte se réunirait une fois en 1998, très probablement en Europe, et qu'il y aurait au moins une réunion du Comité permanent en 1999. On a également pris pour hypothèse que les 20 membres et suppléants assisteraient tous à la session du Comité mixte et que seuls 12 d'entre eux assisteraient à la réunion du Comité permanent.

Dépenses diverses

- 1.31 Le montant prévu (3 103 900 dollars) représente la part des dépenses du secrétariat de la Caisse que l'ONU prend en charge en raison des services qu'il fournit au Comité des pensions du personnel de l'ONU ainsi que la part qui lui revient dans le financement du coût des sessions du Comité mixte. La part des dépenses du secrétariat de la Caisse imputées sur le budget ordinaire de l'ONU correspond au tiers des dépenses totales de personnel et à une contribution aux frais de communication identifiables (appels téléphoniques longue distance), mais il est déduit de cette part les contributions respectives du PNUD et de l'UNICEF, calculées en fonction de la proportion de fonctionnaires de ces organisations affiliés à la Caisse. Les dépenses du secrétariat central de la Caisse prises en charge par l'ONU correspondant au tiers des dépenses totales de personnel devraient être financées à hauteur de 61 % par le budget ordinaire. Pour calculer les dépenses de personnel du secrétariat de la Caisse, on s'est fondé sur les tableaux d'effectifs pour l'exercice biennal 1996-1997 (1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 11 P-4, 14 P-3, 1 P-2 et 72 postes d'agent des services généraux, dont 4 de 1re classe). Sur ces 106 postes, 95 sont à New York et 11 à Genève, et par rapport au nombre de postes prévus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, on enregistre une augmentation nette (3) des postes approuvés (1 poste d'administrateur et 2 postes d'agents des services généraux).

6. Comité du programme et de la coordination

- 1.32 Par sa décision 42/450 du 17 décembre 1987, l'Assemblée générale a décidé que le Comité du programme et de la coordination se composerait de 34 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, élus pour un mandat de trois ans, sur la base d'une répartition géographique équitable. Au paragraphe 12 de sa résolution 31/93 du 14 décembre 1976, l'Assemblée générale a autorisé, à titre de dérogation spéciale aux principes fondamentaux énoncés au paragraphe 2 de sa résolution 1798 (XVII) du 11 décembre 1962, le paiement aux membres du Comité de leurs frais de voyage (en classe économique) et d'une indemnité de subsistance (au taux normalement applicable aux membres du Secrétariat majoré de 15 %). Cet arrangement a été approuvé pour une période d'essai commençant en 1978 et devait être réexaminé par l'Assemblée à sa trente-quatrième session. On a présumé que la durée des sessions du Comité resterait de six semaines l'année de présentation du plan et de quatre semaines l'année de présentation du budget. Au paragraphe 18 de sa résolution 42/211 du 21 décembre 1987, l'Assemblée a décidé de fixer au 15 août de l'année où il n'est pas soumis de budget la date à laquelle le plan général du budget-programme devra être présenté. Par ailleurs, dans sa résolution 46/185 du 20 décembre 1991, l'Assemblée générale a notamment décidé que, à compter de 1992, les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres du Comité du programme et de la coordination à l'occasion de leur participation aux réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination seraient imputés au budget ordinaire. Le montant prévu à la présente rubrique résulte du maintien en vigueur des dispositions des résolutions susmentionnées de l'Assemblée.

Tableau 1.14

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Voyages	658,0	792,9	—	—	792,9	47,6	840,5
Total	658,0	792,9	—	—	792,9	47,6	840,5

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

- 1.33 Le montant prévu (792 000 dollars) doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Comité participant aux sessions et aux réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination, ainsi que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président du Comité lorsqu'il assiste aux sessions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. On est parti de l'hypothèse que le Comité du programme et de la coordination se réunirait pendant six semaines en 1998 et quatre semaines en 1999. On a considéré par ailleurs que le Comité devrait reprendre sa session en 1998 pour examiner le plan général du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

B. Direction exécutive et administration

- 1.34 Les ressources demandées au titre de la rubrique Direction exécutive et administration permettront de couvrir les besoins du Secrétaire général, du Bureau exécutif du Secrétaire général, du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Pour l'exercice biennal 1998-1999, le montant total des ressources demandées s'élève à 23 351 800 dollars.

Tableau 1.15

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
B. Direction exécutive et administration							
1. Le Secrétaire général	1 840,8	1 774,9	24,1	1,3	1 799,0	75,9	1 874,9
2. Cabinet du Secrétaire général	13 509,0	14 210,3	491,4	3,4	14 701,7	918,8	15 620,5
3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	4 871,1	4 845,6	78,3	1,6	4 923,9	(94,5)	4 829,4
4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	2 184,7	2 180,2	(253,0)	(11,6)	1 927,2	32,1	1 959,3
Total	22 405,6	23 011,0	340,8	1,4	23 351,8	932,3	24 284,1

2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	1 261,8	619,2	ii) Des activités extrabudgétaires Activités de fond financées par des fonds extrabudgétaires Opérations de maintien de la paix	199,6 483,9
	198,9	268,4	b) Activités de fond : Fonds d'affectation spéciale pour les biens personnels et les biens immobiliers légués à l'Organisation des Nations Unies	—
	—	—	c) Projets opérationnels :	—
Total	1 460,7	887,6		683,5
Total 1) et 2)	23 866,3	23 898,6		24 967,6

Tableau 1.16

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	17 638,1	19 329,6	(325,7)	(1,6)	19 003,9	698,9	19 702,8
Autres dépenses de personnel	1 327,3	722,2	228,6	31,6	950,8	51,1	1 001,9
Émoluments de non- fonctionnaires	353,3	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	191,8	139,9	41,1	29,3	181,0	10,7	191,7
Voyages	1 843,4	1 877,4	65,2	3,4	1 942,6	106,0	2 048,6
Services contractuels	29,5	34,3	—	—	34,3	2,1	36,4
Frais généraux de fonctionnement	512,8	541,3	186,2	34,3	727,5	40,5	768,0
Dépenses de représentation	151,5	264,0	3,3	1,2	267,3	13,8	281,1
Fournitures et accessoires	45,6	68,9	15,7	22,7	84,6	2,7	87,3
Mobilier et matériel	312,3	33,4	126,4	378,4	159,8	6,5	166,3
Total	22 405,6	23 011,0	340,8	1,4	23 351,8	932,3	24 284,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	1998-1999 Montant estimatif
Postes	824,7	619,2	683,5
Autres dépenses de personnel	636,0	23,0	—
Voyages	—	95,4	—
Services contractuels	—	150,0	—
Total	1 460,7	887,6	683,5
Total 1) et 2)	23 866,3	23 898,6	24 967,6

Tableau 1.17

Postes nécessaires

Programme : Direction exécutive et administration

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	2	2	—	—	1	—	3	2
SSG	2	1	—	—	—	—	2	1
D-2	2	5	—	—	1	1	3	6
D-1	8	6	—	—	—	—	8	6
P-5	11	8	—	—	1	1	12	9
P-4/3	15	16	—	—	—	—	15	16
P-2/1	4	4	—	—	—	—	4	4
Total	44	42	—	—	3	2	47	44
Agents des services généraux								
1re classe	9	8	—	—	—	—	9	8
Autres classes	55	54	—	—	1	2	56	56
Total	64	62	—	—	1	2	65	64
Autres catégories								
Service de sécurité	1	—	—	—	—	—	1	—
Total	1	—	—	—	—	—	1	—
Total général	109	104	—	—	4	4	113	108

1. Le Secrétaire général

- 1.35 Le Secrétaire général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation et la Charte lui confère un grand nombre de responsabilités diverses. Dans le cadre de son mandat, le Secrétaire général prend des décisions de sa propre initiative sur toutes sortes de questions politiques, économiques, sociales et humanitaires. Il s'emploie à favoriser le règlement des différends entre États et il peut porter à l'attention du Conseil de sécurité toute question qui risque, à son avis, de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il joue un rôle clef dans les efforts déployés pour garantir le respect des droits de l'homme. Il donne aux départements, bureaux et autres unités administratives du Secrétariat des directives sur la politique à suivre dans l'exécution de leurs tâches, définit les orientations des programmes et autres éléments de l'Organisation et en assure la coordination. Le Secrétaire général s'acquitte également des fonctions dont il est chargé par les organes principaux autres que le Secrétariat. En outre, en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination, il joue un rôle de coordination en ce qui concerne toutes les organisations du système des Nations Unies.

Tableau 1.18

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	426,3	530,2	—	—	530,2	—	530,2
Émoluments de non-fonctionnaires	353,3	—	—	—	—	—	—
Voyages	642,6	736,8	—	—	736,8	44,1	780,9
Frais généraux de fonctionnement	289,4	282,7	(21,1)	(7,4)	261,6	15,7	277,3
Dépenses de représentation	129,2	225,2	—	—	225,2	13,5	238,7
Mobilier et matériel	—	—	45,2	—	45,2	2,6	47,8
Total	1 840,8	1 774,9	24,1	1,3	1 799,0	75,9	1 874,9

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 1.36 Les ressources de 530 200 dollars prévues à cette rubrique correspondent aux traitements et aux indemnités du Secrétaire général.

Voyages

- 1.37 On ne peut prévoir avec exactitude le montant effectif des frais de voyage du Secrétaire général mais, sur la base des dépenses les plus récentes, il est proposé de prévoir un montant de 736 800 dollars.

Frais généraux de fonctionnement

- 1.38 Un montant de 261 600 dollars est demandé pour l'entretien de la résidence officielle du Secrétaire général. Les ressources prévues correspondent aux frais fixes de fonctionnement (éclairage, chauffage, énergie et eau, impôt sur les biens immobiliers, services contractuels et services d'entretien divers).

Dépenses de représentation

- 1.39 Un montant de 225 200 dollars est demandé pour couvrir les dépenses prévues au titre des réceptions officielles. Le Secrétaire général engage des dépenses de représentation à l'occasion des visites au Siège de chefs d'État et d'autres dignitaires et à l'occasion d'autres réceptions officielles.

Mobilier et matériel

- 1.40 Le montant de 45 200 dollars correspond au remplacement d'une voiture officielle. Dans le passé, les ressources prévues à cette rubrique n'ont pas été utilisées du fait que les véhicules nécessaires ont été prêtés par des organismes extérieurs. On ne peut continuer à compter sur ces prêts de véhicules en 1998-1999. C'est la raison pour laquelle il est prévu dans la présente rubrique de remplacer un véhicule acheté en 1989.

2. Cabinet du Secrétaire général

- 1.41 Le Cabinet du Secrétaire général aide ce dernier à définir la politique générale et à assurer la direction exécutive, la coordination et la prompte exécution des travaux du Secrétariat, des programmes et des autres composantes de l'Organisation, et le seconde dans ses relations avec les gouvernements et les délégations, la presse et le public. Cette unité administrative est aussi responsable du protocole de la liaison et de la représentation. Les ressources prévues pour le Bureau des relations extérieurs figurent sous cette rubrique.

Tableau 1.19

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Objet de dépense*

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	10 466,8	12 118,7	(22,1)	(0,1)	12 096,6	763,0	12 859,6
Autres dépenses de personnel	1 266,8	636,0	208,7	32,8	844,7	50,7	895,4
Consultants et experts	191,8	139,9	41,1	29,3	181,0	10,7	191,7
Voyages	1 043,5	979,7	50,3	5,1	1 030,0	61,7	1 091,7
Services contractuels	29,5	34,3	—	—	34,3	2,1	36,4
Frais généraux de fonctionnement	223,4	251,7	148,7	59,0	400,4	23,8	424,2
Dépenses de représentation	—	4,5	—	—	4,5	0,3	4,8
Fournitures et accessoires	43,5	45,5	—	—	45,5	2,7	48,2
Mobilier et matériel	243,7	—	64,7	—	64,7	3,8	68,5
Total	13 509,0	14 210,3	491,4	3,4	14 701,7	918,8	15 620,5

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	1 261,8	619,2	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	483,9
			Opérations de maintien de la paix	
	198,9	268,4	b) Activités de fond :	—
			Fonds d'affectation spéciale pour les	
			biens personnels et les biens	
			immobiliers légués à l'Organisation	
			des Nations Unies	—
	—	—	c) Projets opérationnels :	—
Total	1 460,7	887,6		483,9
Total 1) et 2)	14 969,7	15 097,9		16 104,4

Tableau 1.20

Postes nécessaires
Unité administrative : Cabinet du Secrétaire général

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>	
	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	1	—	2	1
SSG	2	1	—	—	—	—	2	1
D-2	2	5	—	—	1	1	3	6
D-1	6	4	—	—	—	—	6	4
P-5	4	4	—	—	1	1	5	5
P-4/3	12	11	—	—	—	—	12	11
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	30	29	—	—	3	2	33	31
Agents des services généraux								
1re classe	5	5	—	—	—	—	5	5
Autres classes	41	41	—	—	1	1	42	42
Total	46	46	—	—	1	1	47	47
Autres catégories								
Service de sécurité	1	—	—	—	—	—	1	—
Total	1	—	—	—	—	—	1	—
Total général	77	75	—	—	4	3	81	78

Ressources nécessaires (aux taux courants)
Postes

- 1.42 Les ressources demandées (12 096 600 dollars), qui accusent une réduction de 22 100 dollars, doivent permettre de financer 75 postes au lieu des 77 existants. La réduction résulte de l'effet combiné de l'application de nouveaux taux standard de vacance de postes, d'échange de postes, de reclassements et de la suppression de deux postes. Le montant demandé tient compte des ressources nécessaires pour la création du Bureau des relations extérieures, qui comprend un Sous-Secrétaire général secondé par sept fonctionnaires (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 4 agents des services généraux). Les effectifs du nouveau Bureau occuperont des postes transférés du Cabinet du Secrétaire général. Pour l'exercice biennal 1998-1999, les changements ci-après sont proposés : a) transfert d'un poste de sous-secrétaire général au Département de la coordination des politiques et du développement durable afin d'appuyer la consolidation des fonctions de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, en échange d'un poste de la classe D-2; b) le transfert d'un poste P-4 au Bureau de la gestion des ressources humaines; c) le reclassement de D-1 à D-2 de deux postes d'assistant exécutif du Secrétaire général; d) la création d'un poste P-3 de rédacteur de discours pour remplacer un poste P-4 transféré au Bureau des relations extérieures; et e) la suppression de deux postes (1 poste P-4 et 1 poste d'agent du Service de sécurité).

Autres dépenses de personnel

- 1.43 Les ressources demandées (844 700 dollars) correspondent au montant prévu pour le personnel temporaire (267 300 dollars) et les heures supplémentaires (577 400 dollars). Les ressources demandées pour le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) permettront de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie et d'engager le personnel supplémentaire nécessaire pendant les périodes de pointe. Les ressources demandées comprennent le montant prévu pour recruter du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pendant les cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions de l'Assemblée générale. Les ressources demandées pour les heures supplémentaires reposent sur les dépenses effectives des derniers exercices biennaux.

Consultants et experts

- 1.44 Le montant de 181 000 dollars doit permettre de financer les concours extérieurs dont le Secrétaire général a besoin pour obtenir des avis et des évaluations indépendants et analyser les options qui s'offrent dans un certain nombre de domaines, y compris la diplomatie préventive et le maintien de la paix, la reconstruction, le relèvement et le développement, les communications et la réforme administrative et financière.

Voyages

- 1.45 Les ressources demandées (1 030 000 dollars) correspondent au coût des déplacements effectués par des fonctionnaires à la demande du Secrétaire général et aux frais de voyage du personnel du Cabinet composant la suite du Secrétaire général et des personnes chargées d'assurer sa sécurité et de lui fournir un appui administratif pendant ses voyages officiels.

Services contractuels

- 1.46 Le montant demandé (34 300 dollars) doit servir à financer des frais d'impression d'articles de papeterie destinés au Secrétaire général ainsi que d'autres articles (invitations, menus, etc.) utilisés par le Service du protocole et de la liaison à l'occasion des réceptions officielles données par le Secrétaire général. Ce montant devrait également permettre de financer l'impression de divers types de cartes et d'articles de papeterie utilisés par le Service du protocole et de la liaison et le Cabinet du Secrétaire général ainsi que des cartes d'invitation à des concerts et autres spectacles.

Frais généraux de fonctionnement

- 1.47 Le montant prévu (400 400 dollars) doit permettre de couvrir le coût de l'entretien du matériel de bureautique (194 200 dollars) et des communications (206 200 dollars). Ce montant correspond au rétablissement de l'ouverture de crédit initiale d'un montant de 358 000 dollars pour l'exercice biennal 1996-1997 et au coût de l'entretien des ordinateurs personnels au titre duquel un montant insuffisant avait été prévu pour l'exercice biennal précédent.

Dépenses de représentation

- 1.48 Un montant de 4 500 dollars est proposé pour rembourser les fonctionnaires qui n'ont pas droit à une indemnité de représentation mais qui sont appelés à engager des dépenses de représentation dans le cadre de leurs relations avec des membres de délégations, des représentants de gouvernements ou d'organisations non gouvernementales ou encore des représentants d'organisations intergouvernementales autres que des organismes des Nations Unies.

Fournitures et accessoires

- 1.49 Le montant demandé (45 500 dollars) doit servir à financer le coût des fournitures de bureautique et autres et les cadeaux offerts par le Secrétaire général à des chefs d'État et d'autres dignitaires, notamment lors de ses visites officielles.

Mobilier et matériel

- 1.50 Le montant prévu au titre du matériel (64 700 dollars) est destiné à l'achat et au remplacement de matériel de bureautique. Ce montant correspond au rétablissement partiel de l'ouverture de crédit initiale d'un montant de 294 000 dollars pour l'exercice biennal 1996-1997.

3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

- 1.51 Le Secrétaire général adjoint et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève remplit les fonctions décrites dans le Manuel relatif à l'organisation du Secrétariat (ST/SGB/Organisation, Section S). Compte tenu des priorités que le Secrétaire général a fixées pour l'Organisation, le Directeur général, en accord avec le Secrétaire général, continuera de renforcer le rôle de l'Office des Nations Unies à Genève en tant que centre de diplomatie multilatérale et forum international de consultation.
- 1.52 Vu les faits nouveaux survenus ces dernières années, y compris les responsabilités qui ont été confiées au Directeur général en ce qui concerne la Conférence du désarmement, le renforcement du rôle de l'Office en ce qui concerne les mécanismes régionaux en Europe, le renforcement des activités concernant les milieux universitaires, les milieux d'affaires et les organisations non gouvernementales, ainsi que la tendance à la compression des effectifs de l'Organisation, il a fallu ajuster et réaménager les priorités, en particulier celles des activités liées au suivi des besoins technologiques de la communauté diplomatique, à l'échange informatisé d'informations avec les mécanismes régionaux ainsi qu'aux relations et à la coordination interorganisations.
- 1.53 Afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles, les responsabilités supplémentaires ont été réparties entre les effectifs existants, qui les assument en sus des tâches dont ils s'acquittent déjà. À cette fin :
- a) Les fonctions du Conseiller politique principal (classe D-1) ont été élargies de manière à lui confier des responsabilités relatives à la gestion d'ensemble des affaires interorganisations résultant de la suppression actuellement proposée du poste de chef des affaires interorganisations (classe P-5). Le Conseiller politique principal est secondé par un spécialiste des affaires interorganisations (classe P-3) qui est responsable de toutes les activités des institutions spécialisées et des organes de l'ONU et assure notamment, à ce titre, des fonctions d'analyse, d'établissement de rapports et de représentation;
 - b) Le spécialiste des affaires politiques (classe P-4) continuera, en coopération avec le Conseiller politique principal, de s'acquitter de tâches intéressant les questions politiques et de fonctions de représentation auprès des organisations régionales ainsi que dans le cadre des relations avec l'Europe centrale et orientale. En outre, le spécialiste des affaires politiques s'est vu confier la responsabilité de projets relatifs à la présence de l'Office sur Internet ainsi que de l'échange informatisé d'informations entre organisations de la région et du suivi des besoins en matière d'information électronique des missions permanentes;
 - c) Compte tenu du rôle accru confié à l'Office des Nations Unies à Genève, les fonctions du Chef de cabinet seront élargies. Il est proposé de reclasser son poste à D-1;
 - d) Le poste P-3 d'Assistant spécial du Directeur général a entre-temps été réservé à un attaché de liaison avec les ONG. L'attaché de liaison continue d'assurer la liaison entre l'Office des Nations Unies à Genève et plus de 950 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et d'autres organes délibérants ou bureaux. En outre, l'attaché de liaison avec les ONG s'est vu confier des responsabilités supplémentaires relatives à la coordination des questions de fond concernant les activités économiques, sociales, humanitaires et techniques. Vu les responsabilités accrues rattachées à ce poste, il est proposé de reclasser le poste d'attaché de liaison P-4 dans le tableau d'effectifs pour 1998-1999;
 - e) L'Assistant spécial du Directeur général, dont les fonctions comprennent l'établissement de compte rendus des réunions, l'élaboration de projets de documents ainsi que toutes autres tâches généralement confiées au titulaire d'un poste de ce type, a également été chargé de rédiger, selon que de besoin, des déclarations de politique générale. Le poste P-2 précédemment occupé par l'attaché de liaison a été transféré et sera occupé par l'Assistant spécial;
 - f) Le Chef du protocole et le juriste continueront de remplir leurs fonctions à la classe P-5.

Tableau 1.21

Prévisions de dépenses, par objet de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	4 676,4	4 607,1	41,5	0,9	4 648,6	(92,8)	4 555,8
Autres dépenses de personnel	30,7	57,2	5,4	9,4	62,6	(0,2)	62,4
Voyages	99,7	102,2	9,1	8,9	111,3	(0,7)	110,6
Frais généraux de fonctionnement	—	6,9	1,5	21,7	8,4	(0,1)	8,3
Dépenses de représentation	11,8	24,5	2,4	9,7	26,9	(0,3)	26,6
Fournitures et accessoires	2,1	23,4	5,7	24,3	29,1	(0,2)	28,9
Mobilier et matériel	50,4	24,3	12,7	52,2	37,0	(0,2)	36,8
Total	4 871,1	4 845,6	78,3	1,6	4 923,9	(94,5)	4 829,4

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	Activités de fond financées par des fonds extrabudgétaires	—
	—	—	b) Activités de fond	199,6
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	—	—		199,6
Total 1) et 2)	4 871,1	4 845,6		5 029,0

Tableau 1.22

Postes nécessaires

Unité administrative : Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	2	—	—	—	—	1	2
P-5	4	2	—	—	—	—	4	2
P-4/3	3	3	—	—	—	—	3	3
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	10	9	—	—	—	—	10	9
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes	8	8	—	—	—	1	8	9
Total	10	10	—	—	—	1	10	11
Total général	20	19	—	—	—	1	20	20

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 1.54 Les ressources prévues à cette rubrique concernent les postes inscrits au tableau 1.22. Il est proposé de ramener le nombre total de postes de 20 à 19 pour tenir compte de la redistribution des responsabilités entre les fonctionnaires. Le reclassement de P-5 à D-1 du poste de Chef de cabinet est proposé parallèlement à la suppression d'un poste P-5 (voir alinéa a) du paragraphe 1.53 ci-dessus).

Autres dépenses de personnel

- 1.55 Les dépenses prévues à ce titre (62 600 dollars) correspondent au personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (55 100 dollars) et aux heures supplémentaires (7 500 dollars). Ces ressources sont nécessaires pour faire face au surcroît de travail pendant les périodes de pointe, pour remplacer des fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et pour recruter le personnel supplémentaire nécessaire à l'occasion des visites du Secrétaire général et de chefs d'État ou de gouvernement pendant les conférences spéciales.

Voyages

- 1.56 Les ressources prévues (111 300 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des voyages que le Directeur général effectuerait à la demande du Secrétaire général ainsi que les frais de voyage des fonctionnaires dans le cadre des relations extérieures et de la représentation aux réunions sur les questions interorganisations, dans le cadre de la liaison avec les organisations non gouvernementales et du renforcement de la coopération et du dialogue avec les institutions régionales et des organismes des Nations Unies.

Frais généraux de fonctionnement

- 1.57 Les ressources prévues (8 400 dollars) devraient permettre de couvrir le coût de l'entretien du matériel de bureautique.

Dépenses de représentation

- 1.58 Les ressources prévues (26 900 dollars) devraient permettre de couvrir le coût des réceptions officielles et autres dépenses de représentation de nature protocolaire, telles que les activités organisées à l'occasion de la session du Conseil économique et social, de la Journée des Nations Unies, de réunions communes avec des organisations régionales, de la célébration de journées internationales en collaboration avec des établissements universitaires et des organismes publics, ainsi qu'à l'occasion de visites de chefs d'État ou de gouvernement, de représentants d'organismes officiels et autres à Genève.

Fournitures et accessoires

- 1.59 Les ressources prévues (29 100 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des fournitures et accessoires destinés au matériel de bureautique.

Mobilier et matériel

- 1.60 Les ressources prévues (37 000 dollars) doivent permettre de remplacer 11 ordinateurs personnels et 4 imprimantes qui ne sont plus à niveau et qui auront plus de cinq ans avant la fin de l'exercice biennal 1998-1999; d'acheter un ordinateur bloc-notes pour le personnel accompagnant le Directeur général à l'occasion de ses déplacements officiels et pour les membres de la suite du Secrétaire général lorsque celui-ci se rend à Genève; ainsi que le logiciel de base et d'application pour le nouveau matériel, le logiciel d'aide à la création de sites Web à l'Office.

4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne

- 1.61 Les fonctions du Bureau du Directeur général sont décrites dans le document ST/SGB/Organization du 6 juin 1996. Les fonctions du Directeur général portent notamment sur la direction exécutive et l'administration du programme relatif à la prévention du crime et la justice pénale, les activités liées aux utilisations pacifiques de l'espace, ainsi que la liaison avec le gouvernement hôte, les missions permanentes et les autres organismes des Nations Unies sis à Vienne. L'Office des Nations Unies à Vienne est également un important lieu de réunion et un centre d'appui pour le développement et les opérations de maintien de la paix dans la région. À ce propos, l'Office fournit également un appui à la CSCE et au Centre européen de recherche en politique sociale sis à Vienne. Les fonctions du Bureau du Directeur général consistent à :
- a) Assister le Directeur général dans toutes ses fonctions, y compris les tâches spéciales que lui confie le Secrétaire général;
 - b) Coopérer avec le gouvernement du pays hôte et assurer les services de protocole pour l'Office des Nations Unies à Vienne, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et les conférences de l'Organisation des Nations Unies tenues à Vienne;
 - c) Assurer les services juridiques pour l'Office des Nations Unies à Vienne, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et les conférences de l'ONU tenues dans cette ville;
 - d) Assurer la liaison entre l'Office des Nations Unies à Vienne et les organisations gouvernementales et non gouvernementales;
 - e) Assurer la coordination avec l'ONUDI et l'AIEA concernant les grandes orientations des programmes intéressant la coopération interorganisations au Centre international de Vienne et les questions intéressant le personnel en poste à Vienne;

- f) Veiller à la représentation aux réunions internationales et examiner les demandes de voyage présentées à ce titre;
- g) Assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et les services du Secrétariat au Siège.

Tableau 1.23

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	2 068,6	2 073,6	(345,1)	(16,6)	1 728,5	28,7	1 757,2
Autres dépenses de personnel	29,8	29,0	14,5	50,0	43,5	0,6	44,1
Voyages	57,6	58,7	5,8	9,8	64,5	0,9	65,4
Frais généraux de fonctionnement	—	—	57,1	—	57,1	1,1	58,2
Dépenses de représentation	10,5	9,8	0,9	9,1	10,7	0,3	11,0
Fournitures et accessoires	—	—	10,0	—	10,0	0,2	10,2
Matériel	18,2	9,1	3,8	41,7	12,9	0,3	13,2
Total	2 184,7	2 180,2	(253,0)	(11,6)	1 927,2	32,1	1 959,3

Tableau 1.24

Postes nécessaires

Unité administrative : Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	—	—	—	—	—	1	—
P-5	3	2	—	—	—	—	3	2
P-4/3	—	2	—	—	—	—	—	2
Total	4	4	—	—	—	—	4	4
Agents des services généraux								
1re classe	2	1	—	—	—	—	2	1
Autres classes	6	5	—	—	—	—	6	5
Total	8	6	—	—	—	—	8	6
Total général	12	10	—	—	—	—	12	10

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 1.62 Les ressources prévues (1 728 500 dollars), qui accusent une réduction de 345 100 dollars, doivent permettre de financer 10 postes au lieu de 12. Cette réduction résulte de l'effet combiné de l'application de nouveaux taux standard de vacance de poste, d'un échange de postes et de la suppression de deux postes d'agent des services généraux. Il est proposé de transférer au chapitre 4 (Lutte contre la criminalité) les postes D-1 et P-5 actuellement occupés par l'Assistant spécial du Directeur général et le fonctionnaire du protocole et attaché de liaison avec les ONG respectivement. En échange, il est proposé de transférer du Bureau du Directeur général deux postes (1 P-4 et 1 P-3) du chapitre 4. Le titulaire du poste P-4 assumera les fonctions d'Assistant spécial du Directeur général et le titulaire du poste P-3 assumera les fonctions de fonctionnaire du protocole et attaché de liaison avec les ONG. En vertu de la nouvelle structure administrative, aussi bien l'Assistant spécial du Directeur général que le fonctionnaire du protocole et attaché de liaison avec les ONG rendront compte directement à l'Adjoint du Directeur général. La suppression des postes de secrétaire et d'assistant personnel est conforme à la recommandation du CCQAB, qui avait estimé qu'il fallait tenir à l'étude le rapport entre le nombre de postes d'agent des services généraux et le nombre de postes d'administrateur.

Autres dépenses de personnel

- 1.63 Les ressources prévues (43 500 dollars) doivent permettre de recruter du personnel temporaire (28 100 dollars) et de couvrir le coût des heures supplémentaires (15 400 dollars). Elles doivent permettre de remplacer le personnel en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité, d'engager du personnel supplémentaire pendant les périodes de pointe et de recruter le personnel supplémentaire nécessaire à l'occasion des visites du Secrétaire général, de chefs d'État ou de gouvernement, et d'autres hauts fonctionnaires, ainsi que pendant les conférences spéciales et autres réunions extraordinaires dont la responsabilité est confiée au Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne.

Voyages

- 1.64 Les ressources demandées (64 500 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage du Directeur général et de ses collaborateurs notamment a) à l'occasion de réunions officielles au Siège et dans d'autres lieux d'affectation; b) à l'occasion de missions auprès de gouvernements à l'appui d'activités liées à des programmes de fond exécuté à Vienne; c) lorsqu'il représente le Secrétaire général à l'occasion de manifestations spéciales, en particulier celles qui ont lieu en Europe; d) à l'occasion de campagnes de collecte de fonds; e) à l'occasion de réunions de conseillers juridiques; et f) à l'occasion de réunions de coordination des organisations non gouvernementales.

Frais généraux de fonctionnement

- 1.65 Les ressources prévues (57 100 dollars) doivent permettre de couvrir le coût de l'entretien du matériel de bureautique ainsi que du matériel et du logiciel nécessaires pour des fonctions de planification, de gestion et de coordination assurées par le Bureau du Directeur général.

Dépenses de représentation

- 1.66 Un montant de 10 700 dollars est prévu pour les dépenses engagées à ce titre à l'occasion des visites annuelles de chefs d'État ou de gouvernement, du Secrétaire général et de hauts fonctionnaires des institutions spécialisées, ainsi que pour les réceptions que donne le Directeur général à l'occasion de grandes conférences et réunions tenues à Vienne.

Fournitures et accessoires

- 1.67 Les ressources prévues à ce titre (10 000 dollars) doivent permettre d'acheter des fournitures et des accessoires à des fins protocolaires, notamment du matériel photographique et des fournitures diverses.

Mobilier et matériel

- 1.68 Les ressources prévues (12 900 dollars) doivent permettre de mettre à niveau les logiciels existants, et d'acheter un CD-ROM pour aider le personnel du Bureau à rechercher des données.